

DACP

REF : DACP2013012

Signataire : ED/CK/ASL

Séance du Conseil Municipal du 21/02/2013

RAPPORTEUR : Jean François MONINO

OBJET : Marché de fourniture d'équipements scéniques pour les équipements culturels de la ville. - Fourniture d'instruments de musique pour le Conservatoire à rayonnement régional.

Approbations des projets de marchés et autorisation de signature

EXPOSE :

Le 21 octobre 2010, le Conseil municipal délibérait pour approuver le lancement des travaux de construction du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) et de l'Ensemble Culturel Transdisciplinaire (ECT). Avec l'édification de ce complexe culturel se mettait en place une opération d'envergure fortement restructurante, aussi bien au plan culturel qu'au plan urbain avec la conjugaison en plein centre ville de deux programmes complémentaires.

Depuis plusieurs années, la ville d'Aubervilliers et les équipes pédagogiques du CRR avaient engagé une réflexion qui avait conclu à la nécessité de construire ce nouvel équipement en s'appuyant sur un double constat. En premier lieu, l'inadaptation et l'étroitesse des locaux du Conservatoire qui handicapait gravement le développement du projet pédagogique et le rayonnement de l'établissement. En second lieu, depuis la fermeture de l'Espace Rencontres, la collectivité ne disposait plus de lieux suffisants pour organiser et accueillir l'ensemble de ses manifestations publiques et de ses initiatives culturelles.

L'équipement qui est actuellement en cours d'achèvement comporte donc, pour répondre à ces besoins, un bâtiment neuf d'une superficie totale utile en superstructure de 5 900 m². Il comprend, outre les salles de cours, des plateaux de répétition, des studios de danse, des locaux dédiés à l'administration et à la logistique et enfin deux salles pouvant accueillir du public (une salle polyvalente de 570 places assises pour la partie ECT et un auditorium de 250 places assises pour le CRR)

Le couplage sur la même parcelle du nouveau CRR et de l'Espace Culturel Transdisciplinaire qui aurait pu constituer une contrainte, a été conçu au contraire dans le développement du programme comme un atout supplémentaire : poids structurant dans le projet urbain de la commune, complémentarité de certaines fonctions (accueil du public, combinaisons plus nombreuses pour l'agencement des espaces dédiés à la diffusion et aux représentations, loges, etc.) et mutualisation de certains moyens logistiques (gardiennage, stockages, équipements techniques), chaque équipement fonctionnant cependant en règle générale en parfaite autonomie l'un par rapport à l'autre.

Dans cette configuration, l'espace culturel transdisciplinaire peut en principe accueillir la quasi-totalité des manifestations municipales et des initiatives associatives locales (hors manifestations exceptionnelles).

Dans cette optique, et pour répondre au mieux à l'évolution de la programmation culturelle qui sera déployée demain au sein de l'ECT, il est maintenant nécessaire, à la veille de l'achèvement des travaux, d'acquérir l'équipement scénique de sonorisation (console, diffusion électroacoustique, etc.) et l'équipement mobile d'éclairage scéniques (projecteurs, gradateurs..) en complément des matériels et réseaux prévus dans le marché initial et actuellement en cours d'installation, à savoir :

- Réseaux d'alimentation électriques des équipements scéniques et audiovisuels (hors machinerie)
 - Réseaux de liaison de données et la transmission de signaux audio vidéo
 - Equipements d'intercommunication phonique, de diffusion d'ordres et d'écoute de scènes
 - Equipements permanents d'éclairage scénique (pupitre et gradateurs)
- studio de prise de son
- Réseaux de liaison de données et de transmission de signaux
- salle de formation musicale, salles de chœur et studio de danse
- Matériel de sonorisation mobile

Parallèlement, pour respecter la réglementation fixée par le Code des marchés public interdisant une segmentation abusive des achats de fourniture dont les caractéristiques, la nature et la finalité sont homogènes, ce marché a été conçu pour répondre à d'autres besoins du même ordre, mais d'importance inférieure, nécessaires à l'équipement d'autres structures municipales : Théâtre de la Commune , espaces «Fraternité» et «Renaudie». Pour ces salles, le matériel à acquérir (complément des installations existantes ou remplacement de matériel obsolète) relève des mêmes catégories de fournitures (équipement scénique d'éclairage, de sonorisation et textiles scéniques).

Pour ce faire, compte tenu de l'étendue, de la complexité et du caractère diffus des besoins techniques concernées pour au moins trois équipements indépendants les uns des autres et de la diversité des équipements qui seront nécessaires, susceptibles de fluctuer, l'évaluation quantitative précise ne peut donc être réalisée lors de la consultation. C'est pourquoi, le marché passé sur appel d'offres européen, conformément aux articles 33 et 57 à 60 du code des marchés publics, comportera les lots suivants :

Lot n°1 : Equipement son

Lot n°2 : Equipement lumière

Lot n°3 : Draperie scénique

Le marché est passé pour une durée de 12 mois à compter de sa notification

Le marché est à prix unitaires. Ils seront appliqués aux quantités réellement exécutées,

Les fournitures feront l'objet de bons de commande, susceptibles de varier dans les limites suivantes,

Conformément aux dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics :

Lot n°1 : Seuil minimum : 100 000 € HT Seuil maximum : 250 000 € HT

Lot n°2 : Seuil minimum : 100 000 € HT Seuil maximum : 300 000 € HT

Lot n°3 : Seuil minimum : 15 000 € HT Seuil maximum : 35 000 € HT

S'inscrivant dans le même cadre et les mêmes délais, un marché permettant de compléter l'équipement en instruments du nouveau CRR s'avère nécessaire.

Il convient à cet égard de préciser que le fonds d'instruments de l'équipement actuel, hors les cas d'obsolescence manifestes, sera complètement réutilisé. Néanmoins, avec la livraison du nouvel équipement, le nombre de salles d'enseignement est sensiblement augmenté et des surfaces nouvelles, qui permettent de mettre à disposition des outils d'enseignement supplémentaires comme par exemple l'auditorium, sont créées, ce qui rend indispensable une remise à niveau du fonds d'instruments avec plus particulièrement l'augmentation et la diversification du parc de pianos.. Le marché d'instruments de musique a pour objet cette remise à niveau, la mise à disposition de cette première dotation constituant un seuil minimum pour le fonctionnement du nouveau Conservatoire. Celle-ci a été calibrée dans le cadre d'une enveloppe très contrainte afin de respecter le cadre budgétaire initialement prévu. Si la reprise de l'ancien fonds d'instruments et la mutualisation systématique des instruments les plus coûteux (pianos) ont favorisé la mise en œuvre de cet objectif, il faut néanmoins préciser que la remise à niveau devra se poursuivre au cours des prochaines années. Elle sera complétée par la mise en place d'un programme pluriannuel d'équipement intégralement pris en charge par le budget du syndicat intercommunal qui gère l'établissement.

Pour les mêmes raisons évoquées plus haut, à propos du marché des équipements scéniques, le marché relatif à la fourniture d'instruments de musique, passé sur appel d'offres européens, conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics, pour une durée de douze mois à compter de sa notification, fera l'objet de bons de commande établis sur la base de prix unitaires et comportera les lots suivants et les seuils suivants :

Lot n°1 : Pianos droits et Pianos numériques		
Seuil minimum : 20 000 € HT	Seuil maximum :	60 000 € HT
Lot n°2 : Pianos à queue		
Seuil minimum : 30 000 € HT	Seuil maximum :	170 000 € HT
Lot n°3 : Pianos de concert		
Pas de seuil minimum	Seuil maximum :	150 000 € HT
Lot n°4 : Percussions et accessoires associés		
Seuil minimum : 10 000 € HT	Seuil maximum :	50 000 € HT
Lot n°5 : Cymbales et accessoires associés		
Seuil minimum : 1 000 € HT	Seuil maximum :	10 000 € HT
Lot n°6 : Epinette italienne		
Pas de seuil minimum	Seuil maximum :	7 000 € HT

Pour rappel, et pour chacun des deux marchés, la ville n'est engagée, pour toute la durée du marché, que sur le montant minimum de ce dernier. Le montant maximum annuel fixé ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville d'Aubervilliers.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir,

Approuver :

- le projet de marché relatif à la fourniture d'équipements scéniques pour les équipements culturels de la ville
- Approuver le projet de marché relatif à la fourniture d'instruments de musique pour le Conservatoire à rayonnement régional

Autoriser le Maire, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, à signer chacun des contrats subséquents avec l'(les) entreprise(s) ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2013012

Signataire : ED/CK/ASL

OBJET : Marché de fourniture d'équipements scéniques pour les équipements culturels de la ville. Approbations des projets de marchés et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de marché,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 26 à 28, 33, 57 à 59.

Vu le budget communal,

Considérant qu'il y a lieu d'acquérir les équipements scéniques nécessaires au fonctionnement et à l'exploitation de l'Etablissement Culturel Transdisciplinaire et pour mettre à niveau et compléter le parc d'équipements des divers établissements culturels de la ville.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet de marché de **fourniture d'équipements scéniques pour les équipements culturels de la ville**, passé sur appel d'offres pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2013

Ce marché à bons de commande est composé des lots et seuils suivants :

Lots n°1 : Equipement son

Seuil minimum : 150 000 € HT

Seuil maximum : 250 000 € HT

Lots n°2 : Equipement lumière

Seuil minimum : 170 000 € HT

Seuil maximum : 300 000 € HT

Lots n°3 : Draperie scénique

Seuil minimum : 15 000 € HT

Seuil maximum : 35 000 € HT

AUTORISE le Maire, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, à signer chacun des contrats subséquents avec l'(es) entreprise(s) ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 22/02/2013

Publié le : 22/02/2013

Certifié exécutoire le : 22/02/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué